



# LE CHÈQUE CADEAU SAINT GILLES ACTION



## Bon de commande

### Entreprise

A retourner avec votre règlement à l'ordre de ST GILLES ACTION

#### PERSONNE À CONTACTER :

##### VOS COORDONNEES

Raison sociale : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Tél. \_\_\_\_\_

Mail \_\_\_\_\_

##### LIVRAISON

Date de livraison souhaitée : \_\_\_\_\_

Nom du contact lors de la livraison : \_\_\_\_\_

Adresse de livraison (si différente) : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Quantité	Montant TTC	Total (quantité X valeur faciale)
	5 €	
	10 €	
	20 €	
TOTAL de votre commande :		

#### Référence de votre règlement

L'acheteur déclare avoir pris connaissance  
des conditions générales de vente

#### Par Chèque ou Par Virement (IBAN ci dessous) :

Banque : \_\_\_\_\_

N° de chèque : \_\_\_\_\_

Date et signature,

Cachet de l'entreprise



**ST GILLES ACTION**

BP 518 - 85800 SAINT GILLES CROIX DE VIE

unionstgilles@outlook.fr

IBAN : FR7613807008053031922020194 - BIC : CCBPFRPPNAN

# LE CHÈQUE CADEAU SAINT GILLES ACTION

## *Conditions Générales de Vente* **au 15/09/2015**

### **Cluses générales**

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les ventes de Chèques-cadeaux.

Par la signature du bon de commande, le client reconnaît en avoir pris connaissance et les accepter.

### **Commande**

La commande de Chèque Cadeaux est faite par le demandeur sous son unique responsabilité, conformément aux prescriptions fixées dans les Conditions Générales de Vente. Le bon de commande doit obligatoirement comporter le nom et la signature du demandeur ainsi que son cachet professionnel.

### **Validité de la commande**

La commande de Chèques Cadeaux doit être accompagnée du règlement par chèque à l'ordre de «ST GILLES ACTION». L'association se réserve le droit de ne traiter la commande qu'après avoir vérifié la régularité du paiement.

### **Livraison**

Les frais de livraison sont gratuits. Le client pourra demander, à ses frais, un mode de livraison spécifique par mention inscrite sur le bon de commande.

### **Retour**

Les Chèques-Cadeaux non utilisés ou dont la date de validité est dépassée ne pourront être échangés ou repris par l'association. Toute demande de remboursement sera refusée.

### **Opposition**

Les Chèques-cadeaux perdus ou volés ne peuvent donner lieu ni à un échange, ni à un remboursement.

### **Interdiction à la revente**

Le client s'interdit de revendre les Chèques-Cadeaux. L'association se réserve le droit de mettre fin à ses relations commerciales avec tout client manquant à cette obligation et ce, sans préavis ni indemnités.

### **Où les dépenser**

Chez tous les commerçants et prestataires adhérents à l'association «ST GILLES ACTION».

La liste sera remise à jour régulièrement et disponible sur demande par mail.